

## Tribune :

### Le silence des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie

Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie doivent se tenir les 27 et 28 septembre 2021, sous l'égide de la Présidence.

Si cette initiative peut être saluée pour mettre au coeur des débats un des parents pauvres de la santé, elle risque d'être une frustration de plus pour un secteur sinistré par des années d'appauvrissement et de pénurie.

Alors que ces Assises ont pour ambition d'être « historiques »<sup>1</sup> et de réunir l'ensemble des acteurs de ce champ, il est étonnant de constater le nombre de problématiques invisibilisées alors même que des textes législatifs sont actuellement en cours d'élaboration. En tant qu'acteurs de la psychiatrie de proximité, nous attirons l'attention sur des omissions surprenantes.

Omise la réforme du financement de la psychiatrie qui impose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 la tarification à l'activité pour la totalité des établissements psychiatriques et pédopsychiatriques, alors même que la pandémie a révélé les effets délétères de ce mode de financement pour les services de médecine, chirurgie, obstétrique.

Omis le débat sur les pratiques de contention et d'isolement qui augmentent de façon exponentielle depuis les trente dernières années. Pourtant, un premier texte de loi<sup>2</sup> a été retoqué par le Conseil constitutionnel en juin 2021. Par ailleurs, un article a été introduit à l'intérieur de la loi de financement de la sécurité sociale, non constitutionnel et sans débat, alors que l'inflation des pratiques de contention et d'isolement témoignent de la déliquescence actuelle de la psychiatrie. Le gouvernement doit revoir sa copie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour que la loi réponde aux attendus de la Constitution.

Omise également la réforme de l'irresponsabilité pénale alors qu'elle suscite une rupture des rapports entre justice et psychiatrie et induit un impact social majeur, qui aurait pour le moins nécessité un débat de fond.

Omises la désaffectation et les fermetures toujours plus nombreuses de structures ambulatoires et hospitalières partout sur le territoire.

Omis encore la désinstitutionnalisation sauvage, le manque de lieux de soin, d'accueil et d'accompagnement, la pénurie de soignants et de professionnels prenant en soin les personnes, l'inflation des « dispositifs » spécialisés ne permettant pas une prise en charge globale.

En somme, « la bonne santé mentale », objet de ces Assises, s'acclimate très – trop – bien de la mauvaise psychiatrie.

Omis également le choc de complexification des dix dernières années et la pénétration dans le champ de la psychiatrie de diverses *start up*, notamment celles de la e-santé mentale, omise la bureaucratisation galopante censée répondre aux pénuries de soin par le biais de plateformes et de dispositifs « innovants » intégrés à la MDPH ... Plutôt que de rééquiper en forces vives soignantes les services de soin.

Omis le travail empêché dont témoignent l'expression de la souffrance de nombreux professionnels en institutions comme en libéral ainsi que les désertions de professionnels du service public, symptomatiques d'une maltraitance institutionnelle.

Omise l'organisation instituée de la « non-rencontre », l'évitement des liens et des collectifs.

Omise la pluralité des patients et des familles.

Omis le contexte de désinvestissement par l'État du service public qui touche l'École, l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les services sociaux et de secteur, les lieux d'accueil, d'hospitalité et de soin.

Au vu de l'intensité de ces problématiques, nous nous étonnons du choix des intervenants qu'illustre la conclusion de ces Assises, mettant à l'honneur les *start-up* via France Bio Tech, aux côtés de l'Institut Montaigne et de la fondation FondaMental.

Nous appelons à ce que ces omissions fassent l'objet de réelles Assises, des Assises en chair et en os et non pas virtuelles, rassemblant une pluralité de citoyens, personnes concernées et professionnels de terrain représentant la diversité des pratiques nécessaires au soin.

(1): [http://clsm-ccoms.org/wp-content/uploads/2021/09/programme\\_-assises\\_sante\\_mentale.pdf](http://clsm-ccoms.org/wp-content/uploads/2021/09/programme_-assises_sante_mentale.pdf)

(2): [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000042665379](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042665379)

**signataires :**

**Clélia Gasquet (Maitresse de conférence en Géographie de la Santé),**

**Dr Loriane Bellahsen (psychiatre),**

**Dr Benoit Blanchard (pédo-psychiatre),**

André Bitton (retraité, président de l'association d(ex) usagers de la psychiatrie CRPA),

Dimitri Talbot (cadre de santé),

Adeline Antier (cheffe de service éducatif, éducatrice spécialisée)

Justine Afonso (psychomotricienne)

Cora Benjamin (assistante sociale)

Pr Pierre Delion (professeur honoraire de psychiatrie, pédo-psychiatre),

Dr Mathieu Bellahsen (psychiatre),

Delphine Rousseau (psychologue clinicienne),

Mathilde Akian (psychomotricienne)

Mathieu Bidard (psychologue clinicien),

Dr Geneviève Hénault (psychiatre),

Dr Maud Mainfroy (psychiatre),

Dr Nawal Souissi (psychiatre),

Dimitri Nicolle (psychologue clinicien),

Dr Laurent Delhommeau (psychiatre),

Maidier Leroux (psychologue clinicienne),

Benjamin Royer (psychologue clinicien),

Dr Martin Pavelka (pédo-psychiatre),

Dr Georges Yoram Federmann (psychiatre)

Dr Elisabeth Lisack-Schwindenhammer (pédo-psychiatre),

Dr Patrick Chemla (psychiatre)

Emile Rafowicz (psychiatre),

Dr Nicolas Dissez (psychiatre),

Dr Louise Sciara (psychiatre),

Pr Pierre Delion (pédo-psychiatre),

Dr Jean Paul Godet (psychiatre retraité)

Dr Christophe LIBERT, (pédopsychiatre, Président de l'API)

Dr Sandrine Deloche (Pédopsychiatre),

Dr Morgane Derijard-Kummer, Pédopsychiatre,

Dr Pedro Serra, psychiatre

Dr Anne Groussin Psychiatre

Dr Michele Zann Pédopsychiatre

Tsourith Nicolle, psychologue.

Dr Valérie Houot